



# BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 7  
MARS 2011

LÉGISLATURE  
2009-2012



# ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

---

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 28 mars 2011 à 20 h**

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 22 mars 2010

2. Comptes de l'exercice 2010

- Présentation
- Rapport du réviseur qualifié
- Approbation

3. Constitution de droits de superficie (DSDP) au lieu-dit «Les Clous» à Réchy

- SNC Salamin & Cie
- M. Séraphin Devanthéry

4. Budget 2011 et plan financier pluriannuel

- Présentation
- Approbation

5. Agrégation bourgeoisiale

6. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE  
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

## 100 ANS EN 2011

Le 13 décembre 2011, FERNAND ZUBER, doyen de notre commune, fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire. Les autorités civiles et religieuses se réjouissent de rencontrer M. Zuber et sa famille, à cette occasion, et lui souhaitent d'ores et déjà un bon anniversaire.

# NON À LA DICTATURE!

---



> Alain Perruchoud

Les peuples d'Afrique du Nord se soulèvent. La pression de la dictature, avec son cortège de privations de liberté, de richesses non partagées, de manque chronique de travail, est devenue tellement insupportable que la sou-pape de sécurité s'est activée. Nous avons bien de la chance de vivre dans un pays et une région où la démocratie règne depuis des lustres et de pouvoir observer tous ces événements depuis notre salon.

La démocratie a le gros avantage de permettre à la société d'évoluer et d'ajuster ses règles en fonction des besoins et des tendances du moment. L'enjeu est de trouver le juste équilibre entre le trop et le trop peu de règles et de garder la bonne proportion entre les permissions et les interdits. Or, j'ai le sentiment aujourd'hui que nous sommes en train de faire pencher le bateau du côté de l'interdit et de la réglementation tatillonne. Lorsque j'apprends que le parlement national a pris du temps pour débattre si oui ou non, il fallait que les grands-parents acquièrent une formation pour pouvoir garder leurs petits-enfants, je m'offusque. Lorsque maintenant, j'apprends que le parlement valaisan va se prononcer sur la nécessité de donner une formation éducative aux parents, je m'offusque à nouveau. Là, j'ai la nette impression que l'Etat fait le pas de trop et qu'il s'ingère inopinément dans la vie privée de ses citoyens. Il l'a d'ailleurs déjà fait en statuant sur les mamans de jour.

La liberté individuelle et la responsabilité individuelle sont des valeurs que l'Etat démocratique devrait absolument se veiller de préserver. En voulant tout gérer et tout réglementer, il provoque l'effet inverse. Le sens des responsabilités se perd et la tendance est toujours plus grande de chercher un coupable pour tous les maux qui nous arrivent. Dans ce domaine, les Etats-Unis nous montrent l'exemple à ne pas suivre avec son lot d'aberrations: Vous n'êtes pas respon-

sable d'avoir tué votre chat en le séchant dans le micro-ondes, si le mode d'emploi n'excluait pas expressément cet usage. Si vous vous brûlez la langue en buvant votre thé, ce n'est pas de votre faute mais celle de la personne qui vous l'a servi trop chaud. Et à chaque fois, des avocats se font les ardents défenseurs de ces gens qui ne jugent plus utile de réfléchir avant d'agir.

Ces comportements irresponsables et les conséquences juridiques qui en résultent, car malheureusement les juges sont aussi entrés dans le jeu, poussent certains politiciens et fonctionnaires à appliquer à la lettre les lois et ordonnances, voire à en créer systématiquement de nouvelles pour combler tous les vides juridiques qui pourraient encore subsister. Cette quête du risque zéro fait la part belle à une réglementation étouffante, à un juridisme exacerbé, à une législation tentaculaire et à des interdits à foison. Le bon sens n'a plus cours, la fatalité n'existe plus. Ainsi, ceux d'entre nous qui ont encore un esprit d'entreprise et le sens des responsabilités, se heurtent à de telles difficultés pour réaliser leurs projets, aussi petits soient-ils, que souvent ils abandonnent en cours de route.

Notre situation n'est évidemment pas comparable à celle des pays nord-africains, mais il est temps pour nous de réaffirmer notre attachement à notre liberté individuelle et de retrouver le sens des responsabilités. A défaut, il ne faudra pas nous étonner de ployer, bientôt, sous le joug d'une dictature juridico-administrative.

**Alain Perruchoud,**  
président

# ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 22 MARS 2010

---

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les 45 participant-e-s et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

La convocation a été portée à la connaissance des bourgeois-es par l'intermédiaire du pilier public, puis relayée par le *Bulletin Officiel* du 2 mars 2010 et le *CHALAIS-Infos* N° 4 de Mars 2010.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 23 mars 2009**
2. **Comptes de l'exercice 2009**
  - **Présentation**
  - **Rapport du réviseur qualifié**
  - **Approbation**
3. **Acquisition de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy**
4. **Modifications de limites et échange de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy**
5. **Constitution de droits de superficie (DSDP)**
  - **SNC Salamin & Cie**
  - **CréaSion bois Sàrl**
  - **Axpo Kompogas AG**
6. **Budget 2010 et plan financier pluriannuel**
  - **Présentation**
  - **Approbation**
7. **Agrégation bourgeoisiale**
8. **Divers**

Le président propose MM. Angelin PERRUCHOUD et Brice CHRISTEN en qualité de scrutateurs officiels pour cette Assemblée primaire; cette proposition n'est pas contestée.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de cette séance.

## 1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 23 mars 2009

La lecture du protocole, intégralement publié dans le dernier *CHALAIS-Infos*, n'est pas demandée.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque; il est accepté sans modification.

## 2. Comptes de l'exercice 2009

Avant de passer aux chiffres proprement dits, le président informe que le dossier de la cabane de Santa Maria est enfin autorisé et que les initiateurs pourront bientôt débiter le chantier.

Des tractations sont en cours avec les membres de l'Alpage de Tracuit pour une exploitation des alpages bourgeoisiaux de Sigroulaz et de Santa Maria. Dans ce domaine et celui de l'agritourisme en général, il mentionne les projets de développement régionaux qui peuvent bénéficier de subventions importantes.

Enfin, le président signale que la Commission bourgeoisiale a reçu une nouvelle mission et effectue dorénavant les entretiens préliminaires pour les personnes qui souhaitent obtenir la naturalisation.

L'exercice écoulé dégage une marge d'autofinancement de Fr. 85'297.25. Cette dernière est totalement utilisée pour les amortissements comptables, ce

qui laisse apparaître un bénéfice net de Fr. 297.25.

Pour ces comptes 2009, les investissements prévus pour les aménagements des alpages n'auront pas encore pu être effectués. Il seront remis à un budget prochain, lorsque que les contacts pris avec l'Alpage de Tracuit auront porté leurs fruits.

Ainsi, au 31 décembre 2009, l'endettement de la Bourgeoisie s'établit à Fr. 656'973.05.

M. Alain PERRUCHOUD présente le détail des comptes de fonctionnement et de bilan; il commente également les différences importantes.

Sur demande de M. Clément PERRUCHOUD, le président précise que les surfaces forestières de Chalais représentent le 22,21% de l'ensemble du Triage forestier du Vallon.

M. Jean-Pierre CHEVALLEY, réviseur qualifié, prend la parole et donne lecture de son rapport fiduciaire. Il propose l'approbation des comptes tels que présentés.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2009, à l'unanimité.

## 3. Acquisition de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy

Suite à la vente des parcelles aux entreprises Valprécision SA et Sierre-Energie SA, le Conseil poursuit la mission de main-

tien du patrimoine qui lui a été confiée par l'Assemblée bourgeoisiale.

Dans cet esprit, il est proposé aujourd'hui l'acquisition de 5 parcelles au lieu-dit «Les Clous» pour une surface totale de 1346 m<sup>2</sup> à Fr. 60.– le m<sup>2</sup>.

Il s'agit des parcelles N° MC 3545, 3546, 3547, 3548 et 3549 qui voisinent et complètent les propriétés de la Bourgeoisie dans ce secteur.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve l'achat des 5 parcelles mentionnées ci-dessus, soit une surface totale de 1346 m<sup>2</sup> à Fr. 60.– le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte sont à charge de la Bourgeoisie de Chalais.

#### **4. Modifications de limites et échanges de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy**

Dans ce secteur, quelques propriétaires n'ont pas souhaité vendre leur parcelle; par contre, ils ont donné leur accord pour un échange sans soulte. Ces modifications permettront une meilleure répartition des surfaces et une utilisation plus rationnelle du sol.

Aujourd'hui, l'Assemblée est invitée à accepter deux échanges.

Le premier avec M. Laurent ZUBER, propriétaire de la parcelle N° 3555; cette parcelle sera déplacée à l'Est du périmètre des surfaces bourgeoisiales.

Le second avec M. Jean-Jacques ULRICH, propriétaire de la parcelle N° 3638, dont les limites sont seulement alignées pour permettre une implantation plus judicieuse.

A la demande de M. Clément PERRUCHOU, le président rappelle que ces achats sont effectués dans le but de conserver le patrimoine bourgeoisial et de pouvoir les mettre à disposition de nouvelles entreprises, contre location.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve les échanges proposés ci-dessus.

Les frais d'acte sont à charge de la Bourgeoisie de Chalais.

#### **5. Constitution de droits de superficie (DSDP)**

Le président présente les 3 droits de superficie proposés à l'acceptation de l'Assemblée des bourgeois-es.

L'entreprise SALAMIN & Cie Sàrl a reçu l'approbation de l'Assemblée bourgeoisiale du 23 mars 2009 pour une augmentation et un déplacement de son DSDP de 1500 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, sa demande concerne une nouvelle augmentation de 1000m<sup>2</sup> pour porter le nouveau DSDP à une surface totale de 5000 m<sup>2</sup>.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée confirme son approbation pour le déplacement de l'entreprise SALAMIN & Cie de

la zone industrielle des Zittes à la zone industrielle des Clous, pour une surface identique (2532 m<sup>2</sup>) et aux conditions déjà établies par le DSDP existant (N° MC 5681), ainsi que l'extension à une surface totale d'env. 5000 m<sup>2</sup>, au prix de Fr. 2.50 le m<sup>2</sup>, indexé au coût de la vie, par année et durant 47 ans.

Les frais d'acte sont à charge du bénéficiaire.

Le 2<sup>e</sup> concerne la prolongation du DSDP existant pour la société CréaSion bois Sàrl qui souhaite établir un nouveau contrat pour 50 ans. Bien entendu, la location est également revue et passe à Fr. 2.50 le m<sup>2</sup> par an.

Au vote, à la quasi-unanimité (1 abstention déclarée), l'Assemblée approuve le renouvellement et la prolongation du DSDP existant pour 50 ans, au prix de Fr. 2.50 le m<sup>2</sup> par année, indexé au coût de la vie.

Les frais d'acte sont à charge du bénéficiaire.

Le 3<sup>e</sup> et dernier droit de superficie distinct et permanent, sur une surface totale de 5063 m<sup>2</sup>, serait attribué à la société AXPO-Kompogas aux Zittes en vue de créer une usine de valorisation des déchets verts par la production de biogaz.

Tous les éléments ne sont pas encore connus en détail et il reste de nombreuses questions ouvertes; bien entendu, avant de délivrer les autorisations utiles, le Conseil veillera au respect des dispositions sur les constructions et l'environnement.

Avant de poursuivre la discussion et pour mieux faire connaître les activités de cette société, le président montre le film de présentation des activités de la société AXPO-Kompogas.

M. Dany PERRUCHOUD, vu le type d'activité proposée par cette société, est très réservé et se montre sceptique sur la localisation proposée. Il s'inquiète également des odeurs et des dangers liés au gaz dans ce secteur fortement occupé. Il informe également qu'une autre société (GazEl SA) veut construire le même type d'usine à Vétroz; elle dispose d'une autorisation en force et de l'appui de SOGAVAL, des FMV, de l'UTO et de la Ville de Sion.

M. Brice CHRISTEN demande d'attendre des informations et garanties supplémentaires avant de prendre une décision.

M. Freddy DEVANTHERY signale que cette proposition n'a pas été soumise à la légère. Une visite d'usine a été faite et aucune odeur extérieure n'a été décelée. Par ailleurs, les dangers liés au gaz sont partout identiques et ne sont pas plus aigus dans ce type d'usine. Par contre, il est vrai que cette entreprise génère peu d'emplois.

M. Alain PERRUCHOUD complète ces informations et signale, qu'à sa connaissance, la construction de l'usine de Vétroz n'est pas encore tout à fait sûre et que les appuis iront à l'établissement qui se construira en premier.

Il est bien évident que la Commune définira et imposera des conditions pour cette implantation. Les communes devraient également être parties prenantes, voire majoritaires, de la nouvelle société à créer afin de ne pas subir des décisions qui pourraient nous porter préjudice.

M. Roger SIGGEN soutient l'avis de M. Dany PERRUCHOUD et conteste l'octroi d'une autorisation.

M. Dany PERRUCHOUD affirme qu'à Vétroz toutes les conditions sont réunies pour le démarrage de la construction et qu'il n'y a aucun soucis, mis à part le problème des odeurs qui n'est pas encore maîtrisé.

Au vote, 4 personnes donnent leur accord à la constitution du droit de superficie; 41 personnes demandent de repousser la décision à une autre assemblée qui pourrait être convoquée spécialement.

Dès lors, à la majorité, l'Assemblée refuse d'accorder le DSDP.

### **6. Budget 2010 et plan financier pluriannuel**

Le budget de fonctionnement est similaire aux comptes 2009 et les investissements sont inexistantes.

La marge d'autofinancement devrait s'élever à Fr. 100'500.– pour un bénéfice net de Fr. 5'500.–.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le budget 2010.

Le président donne ensuite connaissance du plan financier pluriannuel qui montre l'évolution probable, planifiée sur 4 ans. Il ne devrait pas y avoir de changements quant aux frais de fonctionnement. Quant aux investissements, seules les améliorations des alpages pourraient être entreprises.

La fortune de la Bourgeoisie devrait atteindre, à la fin 2013, un montant de Fr. 335'000.–.

### **7. Agrégation bourgeoisiale**

Le président présente la famille Frédéric BERSET qui a sollicité l'agrégation bourgeoisiale.

Cette famille séjourne à Chalais depuis 2000, alors que Mme Silvana BERSET-MENDEZ, son épouse, a déjà passé une grande partie de son enfance dans notre commune.

A la demande de M. Clément PERRUCHOUD, le président donne connaissance du tarif usuel et précise que cette famille paiera, outre les émoluments cantonaux, Fr. 1700.– pour l'obtention de l'agrégation bourgeoisiale.

Cette famille est acceptée à l'unanimité, par acclamation.

Le président invite la famille à rejoindre l'assemblée et lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.

### 8. Divers

Le président présente quelques informations sur le projet d'agglomération Sierre-Montana-Crans qui planche sur le futur de notre région, à l'aube de l'année 2025.

La réflexion réunit 19 communes avec 2 pôles urbains, à la recherche de solutions visionnaires pour construire mieux en

limitant l'extension des zones à bâtir et en densifiant les zones existantes; harmoniser les règlements; mettre en commun les équipements et améliorer les réseaux des transports publics en favorisant la mobilité douce.

Une sortie des Bourgeois-es sera à nouveau organisée le 3 octobre 2010, probablement au Crêt-du-Midi.

Il n'y a plus de question et M. Alain PERRUCHOUD clôt officiellement l'Assemblée à 21 h 50.

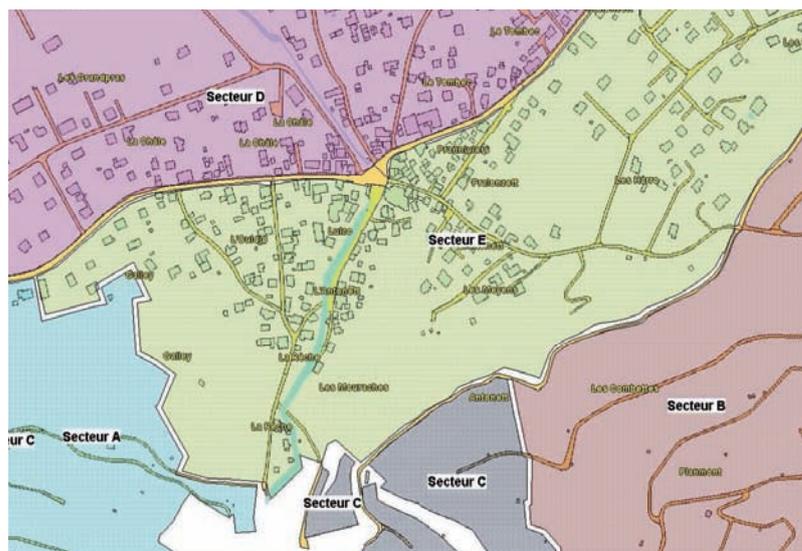
Il invite les participant-e-s à apprécier l'apéritif et la raclette servie par les membres de la Commission bourgeoisiale et les nouveaux bourgeois.

**Alain PERRUCHOUD, président**  
**François ZUBER, secrétaire**

## QUALITÉ ET RECONNAISSANCE DES VINS DE CHALAIS

---

Améliorer la qualité et favoriser la reconnaissance des vins étaient les buts visés par la Commission des professionnels de la viticulture, nommée par le Conseil, afin d'analyser, sur la base d'une étude préalable de l'Etat du Valais, les différents cépages adaptés à la typologie des sols des coteaux de Chalais. À fin 2010, le plan établi par la Commission d'encépagement composée de MM. Mathieu, Marin, Monnet, Salamin et Mme Scapuso a été homologué par le Conseil d'Etat. Il est dès lors possible de connaître les cépages propices à chaque zone, d'identifier celle dans laquelle se trouve une vigne et d'en connaître les détails sous forme de fiches descriptives du terroir.



À l'adresse

<http://chalais.rhone.ch>

chaque cultivateur peut consulter les secteurs et leurs particularités.

# INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Libellé		Vercorin	Briey	Chalais
Conductivité (à 20 °C)	µS/cm	299	286	444
Dureté totale	°F	16,6	15,5	25,9
Dureté carbonatée	°F	7,8	7,6	11,8
pH		8,2	8,2	7,7
Calcium	mg/l	52,2	48,8	73,7
Magnésium	mg/l	8,5	8,1	18,1
Ammonium	mg/l	< 0,05	< 0,05	< 0,05
Chlorures	mg/l	0,4	0,4	2,2
Sulfates	mg/l	101,4	92,9	153
Nitrites	mg/l	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Nitrates	mg/l	0,5	0,5	3,1
Oxydabilité au permanganate	mg/l	0,8	0,8	0,7
Sodium par HPLC-IC	mg/l	0,7	0,6	2,2
Potassium par HPLC-IC	mg/l	0,2	0,2	0,9

La teneur en sulfates est élevée; elle dépasse la valeur directrice (< 200 mg/l). Elle ne représente cependant aucun risque pour la santé humaine.

## BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

Oui

### Données facultatives

Présence de composés organiques volatils

Germes aérobies mésophiles	/ml	< 10
Escherichia coli	/100 ml	0
Entérocoques	/100 ml	0

Aucun paramètre ne dépasse la marge de tolérance légale.

## PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy (Valeurs annuelles approximatives)	80%
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

## TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy	Filtration et chloration
Eau souterraine	Aucune

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. Yvon PERRUCHOUD / 079 541 32 12

# LE SYSTÈME DES IMPÔTS POSTNUMERANDO

Vous êtes nombreux, citoyens contribuables, à vous interroger sur la nouvelle manière de percevoir les impôts, ce fameux système «postnumerando», en vigueur depuis 2003.

Avec ce système, l'impôt est fixé sur la base du revenu de l'année courante (impôts 2010 calculés sur les revenus 2010) et non plus sur celui de l'année précédente (impôts 2010 calculés sur les revenus 2009). L'impôt calculé selon cette méthode tient compte de la capacité économique réelle des contribuables et devient ainsi plus simple, plus transparente et plus équitable.

Pour ce qui est de l'impôt sur la fortune, il est calculé sur la base de la fortune en fin d'année (impôts 2010 calculés sur la fortune au 31.12.2010) et non plus sur

la fortune au début de l'année (impôts 2010 calculés sur la fortune au 31.12.2009). En cas de changement de l'état civil (mariage, divorce, décès du conjoint, etc.), c'est également la situation à la fin de l'année qui fait foi.

**Pour 2011, les dates importantes à retenir sont les suivantes:**

- **février 2011**  
réception de la déclaration d'impôts 2010
- **février 2011**  
réception des acomptes 2011
- **10 mars 2011**  
échéance de la 1<sup>re</sup> tranche d'impôts 2011
- **31 mars 2011**  
échéance générale de la déclaration d'impôts 2010
- **10 mai 2011**  
échéance de la 2<sup>e</sup> tranche d'impôts 2011
- **10 juin 2011**  
échéance de la 3<sup>e</sup> tranche d'impôts 2011
- **10 août 2011**  
échéance de la 4<sup>e</sup> tranche d'impôts 2011
- **dès septembre 2011**  
début de réception des taxations définitives 2010
- **10 octobre 2011**  
échéance de la 5<sup>e</sup> tranche d'impôts 2011



> Les travaux de réalisation du columbarium ont repris. Le projet a déjà de l'allure.

# LE TRIAGE DU VALLON, POUR UNE EXPLOITATION DURABLE DES FORÊTS



## MAINTENIR LES FONCTIONS FORESTIÈRES

La forêt remplit de nombreuses fonctions: elle protège les populations de montagne contre les risques liés aux catastrophes naturelles; elle constitue un réservoir de bois, un produit naturel renouvelable; elle sert de refuge à d'innombrables espèces animales et végétales qui composent la biodiversité des Alpes et elle offre un espace de détente et de ressourcement.

Parce que la forêt est un milieu naturel en perpétuelle évolution, les professionnels du Triage forestier du Vallon œuvrent chaque jour pour garantir la pérennité de ses fonctions. Mettant leurs compétences au service de la population, ils travaillent pour que demain, les générations futures puissent elles aussi bénéficier de tous les bienfaits de la forêt.

## GÉRER LES RISQUES NATURELS

Face aux risques naturels tels que les avalanches, les chutes de pierre, les glissements de terrain ou les inondations, la forêt fonctionne comme un bouclier protecteur. Les arbres amortissent les chutes et limitent les dégâts qui pourraient être causés aux habitations, aux voies de communication ou aux infrastructures artisanales et industrielles. Grâce à une gestion globale de la forêt et à une exploitation judicieuse du bois, les forestiers maintiennent l'équilibre des structures forestières et garantissent leur rôle protecteur.

## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les forêts du Triage forestier du Vallon sont le refuge d'une importante biodiversité. On y dénombre pas moins de 100 espèces d'oiseaux, près de 60 espèces de mammifères et plus de 340 espèces végétales. On y trouve également de nombreux biotopes particuliers tels que des haies, des marais, des points d'eau, des prairies sèches ou des pierriers.

Lors de leurs interventions, les forestiers du Triage du Vallon portent une attention particulière à ces richesses. Des actions d'entretien de ces biotopes sont conduites afin de maintenir dans les montagnes la diversité végétale et animale qui les compose.

## AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Par le passé, les forêts des sept bourgeoisies rassemblées derrière le Triage du Vallon ont rempli un rôle indispensable. Elles fournissaient aux habitants à la fois le matériau pour construire leurs habitations et le combustible pour les chauffer.

Aujourd'hui, la forêt répond à un troisième besoin essentiel pour la société: le bien-être. Elle se transforme ainsi en espace de détente, de loisirs et de convivialité. Conscients de l'importance de ces activités, les forestiers améliorent chaque jour les conditions d'accueil pour que le public puisse profiter confortablement de l'espace forestier.

## PRODUIRE DES BIENS ET DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

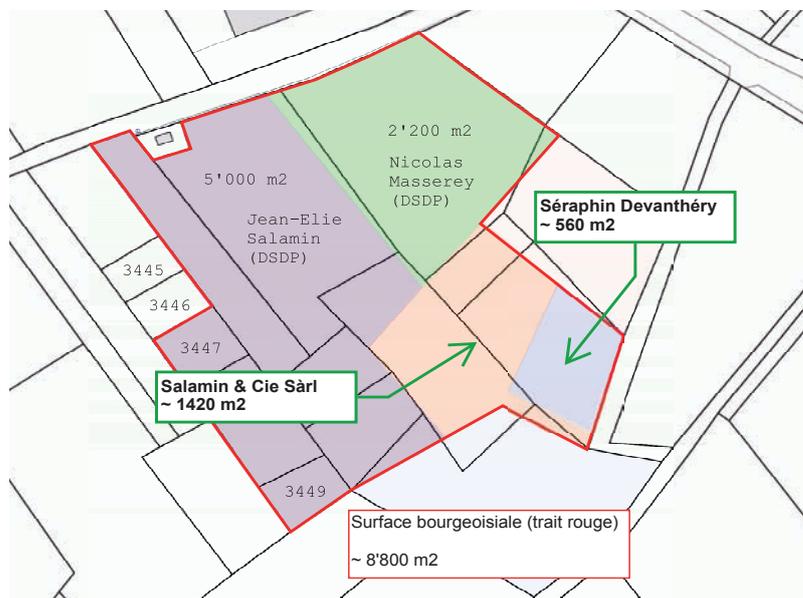
Par son activité de gestion et d'exploitation des forêts, le Triage du Vallon met chaque année sur le marché plus de 6000 m<sup>3</sup> de bois. Cette matière première renouvelable est pour l'essentiel commercialisée sous forme de matériau de construction ou de combustible.

Une partie des troncs poursuit pourtant son existence auprès des forestiers, se transformant, grâce à leur savoir-faire et à leur doigté, en bancs, tables, barrières, passerelles, sculptures ou tout autre objet de décoration. Réalisés avec du mélèze local, ces objets peuvent prendre la forme de véritables œuvres d'art.

# CONSTITUTION DE DROITS DE SUPERFICIE

Conformément à la décision de la dernière Assemblée primaire bourgeoiale, le Conseil bourgeoisial a procédé à l'acquisition des parcelles dans la zone des Clous à Réchy et aux rectifications de limites. Malheureusement, deux des parcelles qui avaient été soumises à la décision de l'Assemblée n'ont finalement pas pu être acquises. Cette situation ne porte pas préjudice au développement de la zone industrielle. Aujourd'hui, la Bourgeoisie dispose, dans la zone industrielle «Les Clous», d'une surface d'environ 8800 m<sup>2</sup> dont 1980 m<sup>2</sup> ne sont pas encore loués.

Cela ne saurait cependant tarder puisque deux nouvelles demandes, qui couvrent la totalité de la surface restante, ont été enregistrées. La première émane à nouveau de la SNC Salamin & Cie qui souhaite étendre d'environ 1420 m<sup>2</sup> le droit de superficie obtenu l'année dernière. La deuxième émane de M. Séraphin Devanthery et de son fils Aurélien qui, pour construire



un garage / atelier mécanique, souhaitent louer une surface de terrain d'environ 560 m<sup>2</sup>. La durée du nouveau DSDP pour la SNC Salamin & Cie serait adaptée, pour facilité, à celle du DSDP existant. En revanche, elle est fixée à 50 ans pour le terrain qui serait octroyé à M. Devanthery. De nouvelles demandes de locataires pour

acquérir leurs surfaces sont parvenues au Conseil bourgeoisial. Pour l'heure ces demandes ont été suspendues dans l'attente de proposer à l'Assemblée l'achat de nouveaux terrains afin de maintenir le patrimoine bourgeoisial.

**Alain Perruchoud,**  
président

## UNE MAISON DU SOLEIL À SIERRE

Après Monthey, Aigle, Vouvry et Sion, le 18 février dernier s'est ouverte à Sierre «La Maison-Soleil». Inspirée des «Maisons vertes», créées par Françoise Dolto, psychanalyste et pédiatre française, cette maison est un lieu d'accueil, d'échange, de partage, d'écoute et de jeux destiné aux enfants de 0 à 5 ans, accompagnés d'un adulte. Deux accueillants sont à disposition de l'enfant et de l'adulte durant le temps d'accueil.

Les adultes trouvent là l'occa-

sion de partager et d'échanger à propos de leurs soucis éducatifs, avec les professionnels et les autres participants, en toute liberté et dans un cadre informel. Trois espaces de détente, d'activités et de jeux sont à disposition des petits et grands afin qu'ils trouvent l'ambiance la plus propice pour s'exprimer.

Ce projet, réalisé en partenariat avec le CMS, est soutenu par divers organismes tels que: la Commune de Sierre, ProjetSanté,

Pro Juventute et la Loterie Romande. Aucune inscription n'est nécessaire et aucune contrainte horaire n'est imposée.

Seule une participation indicative de Fr. 2.- est demandée pour chaque visite. La maison qui se situe au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de la Ludothèque, avenue des Ecoles 13 à Sierre, est ouverte les mardis de 14 h à 17 h 30 et les vendredis de 9 h à 12 h.



# PLAN DE SCOLARITÉ 2011 - 2012

---

## OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: LUNDI 22 AOÛT 2011 (MATIN)

Primaires: 9 h    Infantines: 9 h 30

### Vacances

Automne	du vendredi 7 octobre 2011 le soir au lundi 24 octobre 2011 le matin
Toussaint	mardi 1er novembre 2011
Immaculée Conception	jeudi 8 décembre 2011
Noël	du vendredi 23 décembre 2011 le soir au lundi 9 janvier 2012 le matin
	<b>Ecole toute la journée le mercredi 25 janvier 2012 (sauf les Ecoles infantines)</b>
Carnaval	du vendredi 17 février 2012 le soir au lundi 27 février 2012 le matin
St-Joseph	lundi 19 mars 2012
	<b>Ecole toute la journée le mercredi 4 avril 2012 (y compris les Ecoles infantines)</b>
Pâques	du jeudi 5 avril 2012 le soir au lundi 16 avril 2012 le matin
Ascension	du mardi 15 mai 2012 le soir au lundi 21 mai 2012 le matin
Pentecôte	lundi 28 mai 2012
Fête-Dieu	du mercredi 6 juin 2012 à midi au lundi 11 juin 2012 le matin

**Clôture de l'année scolaire: vendredi 29 juin 2012 (soir)**

---

## FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

# COMPTES 2010 ET BUDGET 2011 DE LA BOURGEOISIE

---

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2010

L'exercice 2010 affiche des recettes s'élevant à 152'560 francs pour un total de dépenses de 46'990.- francs. En conséquence, la marge d'auto-financement qui en résulte est de 105'569 francs.

A peu de choses près, les dépenses sont parfaitement en adéquation avec le budget 2010. Seuls les frais administratifs avaient été sous-évalués dans la mesure où les frais liés aux mutations de terrains dans la zone «Les Clous» et à la constitution des DSDP n'avaient pas été pris en compte.

En ce qui concerne les recettes, elles sont aussi globalement en adéquation avec celles prévues au budget. Les recettes liées aux droits de superficie sont inférieures à celles prévues au budget car une partie des DSDP ne sont entrés en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011. En revanche, nous avons enregistré une augmentation des locations des bâtiments de Sigeroulaz. Cette augmentation est partiellement estimée, dans la mesure où nous devons encore finaliser quelques décomptes avec la société de la Télécabine Vercorin SA.

La marge d'auto-financement dégagée nous a permis de procéder à des amortissements ordinaires, pour un montant de 86'000 francs, ce qui nous permet de clore l'exercice avec un bénéfice de 19'569 francs.

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011

Le budget de fonctionnement 2011 ne varie pas de celui des années précédentes. Il prévoit des dépenses pour un montant de 48'050 francs, des recettes pour 144'200 francs et donc, une marge d'auto-financement de 96'150 francs. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 86'000 francs, l'exercice 2011 devrait se boucler avec un bénéfice de 10'150 francs.

Le poste «Charges bâtiment de Sigeroulaz» prévoit quelques travaux de réparation dans la partie électrique des locaux. L'incertitude majeure de ce budget réside dans les postes liés à la vigne bourgeoisiale. En effet, Cyrille Torrent, exploitant de la vigne depuis de nombreuses années, a décidé de mettre un terme, dans les délais légaux, au bail à ferme qui nous liait. Dès lors, la Commission bourgeoisiale a entrepris des démarches afin de trouver un nouvel exploitant pour cette vigne. Les conditions de location et d'achat de vin seront donc revues. Pour l'heure, nous avons porté au budget les chiffres des années précédentes.

## BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011

Le budget des investissements 2011 prévoit de régler défi-

nitivement le déplacement, dans la zone industrielle «Les Clous», du DSDP octroyé à la SNS Salamin & Cie dans la zone des Ziettes. En effet, la SNC Salamin a effectué des travaux de terrassement dans la zone de Ziettes. Elle devra recommencer ces travaux dans la zone «Les Clous». Ce déplacement de DSDP étant provoqué par la seule volonté de la Bourgeoisie, il est normal que celle-ci prenne à sa charge les travaux effectués dans la zone des Ziettes. La Bourgeoisie tiendra compte de cet investissement pour fixer les conditions de loyer du prochain locataire qui viendra s'installer sur le terrain libéré par l'entreprise Salamin.

## PLAN FINANCIER 2011 - 2014

En termes d'investissements, les projets annoncés l'année dernière ne semblent plus très utiles. Pour l'heure donc, le Conseil bourgeoisial n'envisage aucun investissement important dans les années futures. Evidemment, si des opportunités d'acquisition de terrain ou autres devaient se présenter, le Conseil en référerait à l'Assemblée.

Le compte de fonctionnement, quant à lui, ne devrait pas subir de modifications ces prochaines années. Ainsi, vu les excédents de financement prévisibles, le compte «Fortune» du bilan devrait atteindre environ 360'000 francs au 31 décembre 2014.

## COMPTES 2010 ET BUDGET 2011 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 2009	BUDGET 2010	COMPTES 2010	BUDGET 2011
<b>30</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
301.00	Conciergerie de la maison bourgeoisiale	7'513.20	7'500.00	7'813.60	7'900.00
302.00	Commission bourgeoisiale	742.50	800.00	0.00	500.00
303.00	Charges sociales	724.80	750.00	1'247.70	1'250.00
		<b>8'980.50</b>	<b>9'050.00</b>	<b>9'061.30</b>	<b>9'650.00</b>
<b>31</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>				
314.00	Charges des immeubles	3'656.65	2'000.00	2'981.05	2'000.00
314.01	Charges maison bourgeoisiale de Chalais	10'168.35	9'000.00	5'554.95	6'000.00
314.02	Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	1'658.60	2'000.00	1'658.60	2'200.00
314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	1'653.50	2'000.00	1'653.50	5'000.00
314.04	Entretien et surveillance des forêts	2'657.60	0.00	0.00	0.00
318.00	Réceptions	453.55	2'000.00	2'049.90	700.00
318.10	Vinification	4'500.00	4'500.00	4'500.00	4'500.00
318.20	Comptabilité et frais administratifs	8'118.40	6'500.00	8'361.55	8'200.00
319.00	Impôts et cotisations	5'472.25	3'100.00	4'558.90	3'800.00
		<b>38'338.90</b>	<b>31'100.00</b>	<b>31'318.45</b>	<b>32'400.00</b>
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>				
321.00	Intérêts des dettes	13'884.90	6'150.00	6'611.00	6'000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>61'204.30</b>	<b>46'300.00</b>	<b>46'990.75</b>	<b>48'050.00</b>
<b>42</b>	<b>REVENU DES BIENS</b>				
423.00	Droits de superficie et locations	63'888.95	75'000.00	58'854.85	72'300.00
423.10	Locations maison bourgeoisiale de Chalais	100.00	600.00	410.00	600.00
423.20	Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	30'200.00	30'000.00	51'585.80	30'000.00
425.00	Frais récupérés	0.00	0.00	510.00	0.00
		<b>124'688.95</b>	<b>136'100.00</b>	<b>141'860.65</b>	<b>133'400.00</b>
<b>43</b>	<b>CONTRIBUTIONS</b>				
431.00	Agrégation de nouveaux bourgeois	0.00	1'700.00	1'700.00	1'800.00
435.00	Vente de bois	12'812.60	0.00	0.00	0.00
435.10	Vente de vin	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
436.00	Mesures sylvicoles - entretien des forêts	0.00	0.00	0.00	0.00
452.00	Participation communale au garde forestier	0.00	0.00	0.00	0.00
		<b>21'812.60</b>	<b>10'700.00</b>	<b>10'700.00</b>	<b>10'800.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>146'501.55</b>	<b>146'800.00</b>	<b>152'560.65</b>	<b>144'200.00</b>
	<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>85'297.25</b>	<b>100'500.00</b>	<b>105'569.90</b>	<b>96'150.00</b>
	<b>BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS</b>	<b>85'297.25</b>	<b>100'500.00</b>	<b>105'569.90</b>	<b>96'150.00</b>
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>				
330.00	Amortissements comptables	70'000.00	80'000.00	71'000.00	71'000.00
331.00	Amortissements du patrimoine	15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00
		<b>85'000.00</b>	<b>95'000.00</b>	<b>86'000.00</b>	<b>86'000.00</b>
	<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>297.25</b>	<b>5'500.00</b>	<b>19'569.90</b>	<b>10'150.00</b>
	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>				
	Terrassement Salamin & Cie	0.00	0.00	0.00	40'000.00
	Colonie de Sigeroulaz	0.00	0.00	0.00	9'000.00
	<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>49'000.00</b>

## COMPTES 2010 ET BUDGET 2011 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		BILAN AU 31 DECEMBRE	
ACTIF		2009	2010
<b>10</b>	<b>DISPONIBLE ET COURT TERME</b>		
102.00	Banque Raiffeisen	537'219.65	93'131.05
		537'219.65	93'131.05
<b>11</b>	<b>AVOIRS</b>		
115.00	Débiteurs	16'813.60	66'954.85
		16'813.60	66'954.85
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>		
121.00	Titres	1.00	1.00
123.00	Terrains	282'829.00	272'829.00
	Fonds de rachat de terrains	-302'841.00	-243'501.00
123.30	Maison bourgeoisiale de Chalais	230'500.00	200'000.00
123.41	Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin	638'500.00	608'000.00
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	0.00	0.00
124.00	Mobilier	1.00	1.00
		848'990.00	837'330.00
<b>13</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>		
139.00	Actifs transitoires	207.15	9'440.00
		207.15	9'440.00
<b>14</b>	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>		
140.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
141.00	Forêts	137'000.00	122'000.00
		137'001.00	122'001.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1'540'231.40</b>	<b>1'128'856.90</b>
<b>PASSIF</b>		<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>22</b>	<b>DETTES A LONG TERME</b>		
220.01	Raiffeisen - Emprunt	400'000.00	0.00
220.02	Raiffeisen - Emprunt 2007	150'000.00	150'000.00
230.00	Prêt communal pour maison Vercorin	638'500.00	608'000.00
		1'188'500.00	758'000.00
<b>25</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		
259.00	Passifs transitoires et créanciers	18'104.05	17'659.65
		18'104.05	17'659.65
<b>28</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX</b>		
280.00	Fonds forestier	4'609.40	4'609.40
		4'609.40	4'609.40
<b>29</b>	<b>FORTUNE</b>		
290.00	Fortune nette au 1er janvier	328'720.70	329'017.95
291.00	Variation de fortune	297.25	19'569.90
		329'017.95	348'587.85
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1'540'231.40</b>	<b>1'128'856.90</b>

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

## DÉCHETTERIES

Déchetterie de Chalais  
M. Alain DUBUIS

Déchetterie de Vercorin  
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Eté dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

# ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population de la commune (Nombre d'habitants au 1er janvier)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Commune	2900	2958	2975	3000	3057	3057	3135	3181
Chalais	1021	1050	1055	1049	1065	1069	1096	1099
Réchy	1261	1291	1277	1280	1308	1311	1330	1348
Briey	83	60	69	88	99	105	106	134
Vercorin	535	557	574	583	585	587	603	600

